

Intervention de Jean Pierre Jouglu (FR)

Colloque de la FECRIS / Sofia 21 mai 2016

Présentation d'une étude préparée par le Comité scientifique (branche francophone)

Existe-t-il des particularités concernant la nature de l'emprise sectaire par et sur les femmes ?

(« Par les femmes » c'est à dire en tant que « auteur gourelle » et « victime auteur » et « sur les femmes » c'est-à-dire en tant que victimes)

Le comité scientifique de la FECRIS, branche francophone, composé de 10 professionnels formés dans le cadre de l'enseignement délivré par la faculté de médecine Paris-Descartes (médecin, psychologue, juriste, magistrats, éducateur spécialisé, policier) s'est appuyé sur l'audition directe de 35 victimes.

Le projet initial qui résidait dans une analyse de témoignages écrits de victimes a été abandonné pour laisser la place à la parole directe des victimes.

Chacun des entretiens a été d'une durée minimale de deux heures.

L'entretien a été non directif et les informations ont été recueillies au fil des propos tenus librement, sans intervention des écoutants dans le déroulé du discours.

Ces victimes ex-adeptes ont accepté d'apporter leur témoignage dans l'optique de permettre à des professionnels de mieux comprendre le processus qui les avait amenées à être embrigadées et à sortir de l'emprise sectaire.

Quelques-unes de ces victimes seulement (40%) ont pu, après leur sortie de secte, suivre une psychothérapie de déprise.

L'anonymat de ces anciens adeptes a été préservé.

Les groupes sectaires sont dirigés soit par des gourous hommes (28), soit par des gourelles femmes (7). Deux sectes sont dirigées par des couples de gourou et gourelle.

Victimes

Le comité a entendu 35 anciennes adeptes de sectes femmes parmi lesquelles 5 mineures.

Parmi ces 35 victimes figurent 2 **victimes auteurs**, c'est-à-dire ayant commis sous emprise des infractions pénales.

La profession de ces victimes recouvre l'entièreté du spectre social : médecin, ingénieur, assistante sociale, dentiste, artiste, avocat, psychologue, chef d'entreprise, sans emploi.

L'âge de ces femmes (hormis les 5 enfants) s'étale de 19 à 75 ans au moment de la période d'emprise sectaire.

La durée de séjour dans le groupe sectaire varie de 2 à 42 ans.

Les données de l'écoute sont classées selon les catégories suivantes :

Nature du groupe d'appartenance :

Ésotérique et syncrétiste (Cordées, A.R.E., Nao, Gimel ; F.B.U., « Enfants de dieu »
Ordre du Temple Solaire ; Scientologie ; Galacteus);

Orientaliste (Krishna) ;

Chrétien (TJ, Parc Accueil, Béatitudes) ;

Thérapeutique (« IVI », « Biologie totale des êtres humains »);

Psychothérapeutique (« le petit groupe » ; « Les jardins de la vie ») ;

Artistique (« Jogging rose », « groupe Sylvain Lefèvre ») ;

Humanitaire et commerce équitable « W. et E. », « Amma » ;

Produits d'appel

Sur ces 35 victimes femmes sont entrées dans la secte :

13 attirées par l'ésotérisme et la spiritualité

8 par la psychothérapie

5 par l'humanitaire

5 par les soins alternatifs

2 par une recherche artistique

1 par le yoga

1 par le commerce équitable

Nature des traumatismes sectaires subis

Chez toutes les victimes on retrouve toujours des situations

D'assujettissement,

De soumission,

D'atteinte à la dignité de la personne,

D'humiliation,

De rupture avec les repères anciens et l'environnement,

De désocialisation

De désindividualisation

D'aliénation de nature sectaire mise en place à l'insu de la victime

Se surajoutent pour certaines femmes victimes des situations spécifiques

3 situations de viol

4 injonctions de pratiques sexuelles imposées avec d'autres adeptes

3 injonctions d'esclavage sexuel

2 injonctions de prostitution

2 pratiques pédophiles

1 grossesse imposée

3 obligations de chasteté totale

4 séquestrations

4 situations de maltraitances physiques

3 privations de soins

1 clochardisation

Éléments déclenchants la sortie du groupe sectaire

4 sorties provoquées par le décès du gourou

1 par le décès d'un adepte

5 à l'occasion de procédures judiciaires (procès, arrestation du gourou, démantèlement du groupe)

5 confrontées à une demande financière exorbitante

3 rencontres amoureuses

4 révoltées par le comportement du gourou envers une autre adepte dont elles prennent la défense en s'opposant au gourou

1 aidée par l'intervention extérieure de la proche famille

2 voulant protéger leur enfant

2 qui se réfugient dans une autre secte

Période postérieure à la sortie de secte

15 anciens adeptes ont suivi une psychothérapie
4 ont créé une association de victimes
4 ont publié un livre de témoignage
6 ont témoigné dans les médias (TV, radio, etc.)
4 ont formé un couple durable
1 a été accueillie par sa famille (après une coupure de 45 ans)
3 ont fondé une famille
1 a créé un groupe artistique

Différence entre victimes femmes et hommes

L'adepte femme est plus fréquemment mise en état d'assujettissement par le biais affectif ;

Elle peut être traitée comme inférieure à l'adepte homme dans certaines sectes, situation qui peut être amplifiée par les adeptes masculins du groupe. La dimension d'impureté joue un rôle important à ce niveau dans certaines sectes.

On rencontre davantage d'abus sexuels et d'humiliation sexuelle chez les adeptes femmes.

La différence de traitement entre adepte femme et adepte homme dépend du gourou et des fantasmes qu'il nourrit.

A ce niveau il semble que la pathologie de la gourelle diffère quelque peu de celle du gourou.

La victime auteur d'infraction

Deux des anciennes adeptes entendues ont participé sous influence ou injonction de leur gourou à la commission d'actes objets d'incrimination pénale

Pour chacune d'elles une relaxe ou un acquittement a été prononcé par jugement, en considération de l'emprise sectaire dont elles étaient victimes

(pour l'une d'entre elles appel de la décision d'acquittement prononcé par la juridiction criminelle a été interjeté par le parquet)

D'autres entrées concernant la particularité de la victimation des adeptes femmes auraient pu être retenues, mais la brièveté de cette présentation nous a amené à les écarter.

Plusieurs membres du comité scientifique exerçant au sein d'établissements pénitentiaires auprès d'extrémistes ayant été sous l'emprise de groupes islamistes, leur apport aurait pu en grande partie confirmer la nature sectaire du processus d'emprise à l'œuvre au sein de ces groupes, mais pour des raisons faciles à comprendre nous avons préféré ici ne pas en faire état.

En conclusion de cette trop brève étude, il nous paraît possible de considérer que les traitements réservés aux adeptes femmes au sein de groupes d'emprise sectaires traduisent un mode archaïque d'exercice du pouvoir qui se structure autour de la soumission

Cette régression dans le rapport à l'autre est significative d'une perte des valeurs que la forme démocratique de la gestion des rapports humains a mis des siècles à élaborer